

Association québécoise
Plaidoyer-Victimes



2019
RAPPORT 2020
ANNUEL

Sommaire

1

Mot de la directrice générale • 3

2

À propos de l'AQPV • 4

- La mission
- Les champs d'action
- Les valeurs
- Le conseil d'administration
- L'équipe de travail
- Les bénévoles
- La stagiaire

3

Faits saillants • 6

4

Bilan des activités 2019-2020 • 8

- Représentations et défense des droits
- Information et sensibilisation
- Formation
- Concertation et partenariats
- Communications
- Participation à des activités

5

Vie associative • 24

- Les membres par catégorie
- Les membres par région administrative
- Les membres selon le milieu de pratique

6

Ressources et dépenses • 26

Ministères subventionnaires en 2019-2020

Justice
Québec 

 **Ministère de la Justice**
Canada

**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**
Québec 

Emploi
Québec 

1

Mot de la directrice générale

C'est avec une grande fierté que je présente le rapport annuel 2019-2020. L'année qui vient de s'écouler a été marquée par des réalisations et des changements importants pour notre organisation. Consolidation, développement et pérennité, ces trois mots résument bien l'année!

En effet, on peut parler de consolidation de la situation financière alors que deux hausses de subvention à la mission ont été accordées, l'une du SACAIS pour le financement à la mission comme organisme de défense collective des droits, et l'autre du ministère de la Justice du Québec, notre ministère d'attache. Ces hausses permettent notamment d'assurer le maintien d'une équipe de quatre personnes à la permanence et ont permis de mener à terme une révision de la politique salariale.

Aussi, pour ses 35 ans, l'Association s'est offert un cadeau: l'acquisition d'un condo commercial. En plus de bien loger l'équipe de la permanence et d'envisager son développement, nul doute que cet achat assure une certaine pérennité financière, après bien des années où il a fallu jongler avec la réalisation de projets pour boucler le budget.

En termes de développement, deux nouveaux projets ont débuté, «Faciliter l'accès à la justice pour les victimes qui contestent une décision en matière d'indemnisation» et «Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice». Ces deux chantiers prévoient plusieurs productions très variées, à la fois pour les victimes et pour les intervenantes et intervenants qui les accompagnent: outils d'information, nouveau site Internet, fiches spécialisées, formation en salle et en ligne, recommandations, journées de réflexion, etc. Toute l'équipe est mobilisée sur ces travaux et une nouvelle recrue, Marion Delabruyère, s'est jointe à nous comme agente de recherche. L'année a aussi été marquée par les activités du projet «Sensibiliser, informer et outiller les parents en lien avec la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes». En plus de diffuser les capsules d'animation, les fiches et le guide d'information, des ateliers-conférences ont été présentés dans une douzaine d'établissements scolaires auprès des parents, du personnel et des intervenantes et intervenants. Merci à Lise Poupard, auteure du guide et conférencière. Lise a parcouru bien des kilomètres à la rencontre de son public et affronté quelques tempêtes hivernales!

Un autre chantier important a débuté en cours année: il s'agit du processus de planification stratégique, un exercice nécessaire alors que l'organisme déploie ses activités dans plusieurs champs d'action auprès de publics cibles différents et que l'environnement externe se transforme. Au moment d'écrire ces lignes, conseil d'administration et équipe sont mobilisés autour des enjeux soulevés dans le diagnostic organisationnel afin de développer un plan stratégique inspirant.

Je ne peux parler de l'année 2019-2020 sans aborder la pandémie associée au coronavirus. Nos services sont demeurés ouverts et le télétravail s'est imposé pour la majorité de l'équipe. Très tôt, nous avons développé sur notre site web une veille COVID-19 afin que victimes et intervenants puissent avoir accès à des informations à jour sur les services disponibles. Nous avons été préoccupés par l'impact de la crise sanitaire sur les services offerts aux victimes et sur les victimes elles-mêmes. Elle a sans aucun doute eu des répercussions sur les plus vulnérables, dont les victimes d'actes criminels, et nous comptons bien inviter, au cours de la prochaine année, nos membres et partenaires à partager nos constats et réflexions.

Finalement, je tiens à remercier celles et ceux sans qui ce rapport annuel n'existerait pas. L'équipe de la permanence: Katia Leroux, responsable de la recherche, de l'information et de l'édition, Marisa Canuto, coordonnatrice de projets et Jean-Wilfrid Étienne, adjoint administratif. Merci aussi à Marion Delabruyère, agente de recherche contractuelle. Merci aux membres du conseil d'administration qui s'impliquent dans la bonne marche de l'organisation et contribuent à la réflexion sur les enjeux concernant les droits des victimes et leur application. Mention toute spéciale à la présidente, Arlène Gaudreault, dont l'expertise en victimologie est d'une grande richesse.

Merci aussi à tous les membres, les partenaires, les victimes qui ont reçu des services, participé à des activités ou collaboré à nos actions. La défense des droits des victimes requiert votre présence, votre force et votre engagement.

Marie-Hélène Blanc

2 À propos de l'AQPV

LA MISSION

Depuis 35 ans, la mission de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels et de leurs proches.

LES CHAMPS D'ACTION

L'AQPV **conseille** par le biais de ses implications sur de nombreux comités consultatifs au niveau provincial ou fédéral. Des documents d'analyse sont également produits et transmis aux instances concernées.

L'AQPV **intervient** pour la défense des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances.

L'AQPV **informe** les victimes et leurs proches sur leurs droits et leurs recours. Elle mène aussi des projets spécifiques de sensibilisation et d'information.

L'AQPV **forme** les professionnelles et professionnels qui interviennent auprès des victimes en proposant une programmation annuelle de formation.

L'AQPV **sensibilise** différents publics cibles sur plusieurs problématiques liées à la victimisation criminelle.

L'AQPV **aide et soutient** de nombreuses victimes d'actes criminels qui cherchent à faire reconnaître leurs droits et recours dans différentes procédures. L'AQPV écoute, informe et accompagne, au besoin, les victimes dans leurs démarches de recours.

L'AQPV **collabore** avec de nombreuses organisations au Québec et au Canada. En plus de siéger sur de nombreux comités et tables de concertation, l'AQPV s'implique concrètement dans des projets initiés par des partenaires.

LES VALEURS

- Le respect des droits fondamentaux tels que le respect des différences, les principes d'égalité et de tolérance.
- La reconnaissance de l'engagement et de l'apport des membres et des partenaires.
- L'ouverture d'esprit qui se traduit notamment par l'écoute, la disponibilité et la capacité de s'ajuster aux changements sociaux.
- Le professionnalisme, la rigueur et l'intégrité dans la conduite des activités et des projets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 2019-2020, le conseil d'administration s'est réuni à **six reprises** en assemblée ordinaire.

Arlène Gaudreault	Présidente	Mylène Gauthier	Administratrice
Lise Poupart	Vice-présidente	Marie-Eve Lamoureux	Administratrice
Fabien Michaud	Trésorier	Cindy Laroche	Administratrice
Claude Bussi�res	Administrateur	Manon Monastesse*	Administratrice
Sonia Coud�*	Administratrice		

* D mission en cours de mandat

L' QUIPE DE TRAVAIL

Marie-H�l�ne Blanc	Directrice g�n�rale
Marisa Canuto	Coordonnatrice de projets
Marion Delabruy�re	Agente de recherche (contractuelle)
Florence Fumeaux	Technop�dagogue (contractuelle)
Jean Wilfrid Etienne	Adjoint administratif
Katia Leroux	Responsable de la recherche, de l'information et de l'�dition
Fatou Thiam	Agente de communication et de promotion (contractuelle)

LES B N VOLES

En 2019-2020, l'Association a recrut  plusieurs b n voles par le biais du Centre d'action b n vole de Montr al. Les b n voles sont d'une aide pr cieuse pour plusieurs t ches et toute l' quipe b n ficie de leurs talents. Tous nos remerciements    milie Mercier, Danielle Locas, Laure Tournier Svetchine, Nadine Balan et Maude Brisson-Gu rin!

LA STAGIAIRE

Pour le trimestre d'hiver 2020, l'AQPV a accueill  Bintou Diarra,  tudiante en criminologie   l'Universit  de Montr al, dans le cadre de son stage de fin d' tudes. Avec notre soutien, elle a pu r aliser un projet visant   documenter le parcours des victimes d'agression   caract re sexuel ayant intent  une poursuite civile.

3

Faits saillants

Mai 2019

PIGNON SUR RUE

Trente-cinq ans après sa fondation, l'AQPV devient, le 30 mai 2019, propriétaire d'un condo commercial afin d'y loger ses bureaux sur le boulevard Saint-Laurent à Montréal. En plus d'assurer une certaine sécurité financière à long terme, cet achat offre la possibilité d'accueillir davantage de ressources humaines grâce à un espace de plus de 2000 pi². Cet emplacement a aussi l'avantage de pouvoir recevoir les personnes à mobilité réduite étant donné, entre autres, la présence d'un ascenseur. La desserte en transport en commun est également plus intéressante que sur d'Iberville, avec des lignes de bus et une station de métro à proximité!

Juin 2019

WELCOME TO THE AQPV

Après la refonte de notre site web en 2018, voilà que le projet de le rendre accessible en anglais se concrétise enfin. C'est donc à partir du www.aqpv.ca/en que les internautes utilisant la langue de Shakespeare peuvent naviguer pour découvrir ou redécouvrir nos contenus anglophones: les guides de la série *The Rights and Recourses of Victims of Crime*, les outils d'information sur la Charte canadienne des droits des victimes et sur la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes, une section complète sur les droits et les recours des victimes d'actes criminels, un bottin détaillé de 150 ressources, et plus encore!

Juillet 2019

AUGMENTATION DU FINANCEMENT À LA MISSION

L'été s'amorce du bon pied alors qu'on nous accorde deux hausses de financement à la mission. La première du ministère de la Justice du Québec d'un montant de 70 000\$ de plus par année provenant du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, et l'autre de 65 498\$ du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dernière augmentation s'inscrit dans le rehaussement du soutien financier aux organismes en défense collective des droits. Ces deux sérieux coups de pouce permettent, en plus de couvrir la masse salariale de l'équipe de travail, de ne pas dépendre du financement par projets.

Septembre 2019

1 NOUVEAU PROJET, 2 NOUVELLES RECRUES

On reçoit le feu vert pour la mise en marche du projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice ». S'inscrivant dans la foulée des activités menées depuis 2015 sur la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV), ce projet cible plus particulièrement des groupes de victimes laissés en marge et des problématiques liées à l'exercice de leurs droits qui sont peu documentées, notamment dans le cadre du système de justice pénale pour les adolescents. Financés par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec et d'une durée de deux ans, les travaux s'articuleront autour de la production d'une formation en ligne sur la CCDV et de nouveaux outils d'information tant pour les victimes que pour les personnes qui interviennent auprès d'elles. Deux nouvelles ressources s'ajoutent à l'équipe en place pour la réalisation du projet, une agente de recherche et une technopédagogue. Et avec l'achat du condo, on avait de la place pour les accueillir!

Février 2020

UNE BOUTIQUE EN LIGNE

Sur le site www.aqpv.ca, on retrouve une vingtaine de publications qui portent sur des thématiques diverses, notamment sur les droits, les recours et les besoins des victimes d'actes criminels, la victimisation et ses impacts, l'accompagnement judiciaire des victimes et bien plus encore. Dans un souci d'en faciliter l'accès au plus grand nombre et de réduire l'impression de papier, une boutique en ligne a été créée pour faire ses achats plus simplement! La promotion de la boutique en ligne a d'ailleurs valu un regain d'intérêt pour nos publications, notamment la revue *Les Cahiers de PV – Antenne sur la victimologie*.

Mars 2020

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le dernier exercice de planification stratégique datant de 2011, les membres du conseil d'administration et de l'équipe de travail amorcent une démarche d'analyse et de réflexion pour revisiter les orientations fondamentales et, sur la base d'un diagnostic organisationnel, élaborer un plan stratégique et des orientations de consolidation ou de développement pour les prochaines années. On s'adjoint les services de Darvida Conseil Inc. pour nous accompagner dans le processus, et, en date du 31 mars 2020, la première partie du mandat est réalisée avec le dépôt du diagnostic organisationnel. Merci à nos membres d'avoir participé au sondage et merci également aux informateurs clés externes. La richesse de la consultation a grandement bonifié le diagnostic. La crise sanitaire a quelque peu ralenti la progression de l'exercice amorcé, mais il est tout de même prévu de le terminer dans la première partie de l'année 2020-2021.

4

Bilan des activités 2019-2020

REPRÉSENTATIONS ET DÉFENSE DES DROITS

L'AQPV défend les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels auprès de différentes instances, tant au Québec qu'au Canada. Par ses représentations et son action militante, l'Association contribue à l'amélioration des politiques, des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

» Consultations du Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale

Début février 2020, l'AQPV a déposé et présenté un **mémoire** dans le cadre des consultations du Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale. La trentaine de recommandations formulées vise notamment la nécessité de bonifier, revoir ou développer la formation des services de police et du personnel judiciaire et d'assurer la diversité, la complémentarité et la cohérence des services offerts.

En **audience** devant des membres du Comité d'experts, nous avons mis l'accent sur certaines de nos recommandations :

- **Favoriser la mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes (CCDV)**

Ceci pourrait être réalisé par la création d'un comité provincial pour veiller à son application et par la mobilisation des ministères et organismes concernés. Aussi, une formation sur la CCDV et sur les droits reconnus dans d'autres lois devrait être dispensée à toutes les personnes appelées à intervenir auprès des victimes et de leurs proches. Enfin, à l'instar du Directeur des poursuites criminelles et pénales, tous les services de police et les services correctionnels du Québec devraient faire l'exercice de déterminer leur rôle spécifique et leurs obligations envers les victimes en lien avec les droits reconnus dans la CCDV et se doter d'un mécanisme ou d'une politique de traitement des plaintes.

- **Réviser la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels**

Au Québec, cette loi encadre les droits qui sont reconnus aux victimes et à leurs proches ainsi que les responsabilités du ministère de la Justice du Québec quant au développement de l'aide aux victimes. Adoptée en 1988, elle n'a fait l'objet d'aucune révision ou modification. C'est une loi « sans mordant » qui énumère les droits généraux des victimes et ne prévoit aucun recours lorsqu'ils ont été lésés. Elle ne reflète pas les modifications qui ont été apportées à plusieurs textes de loi au cours des dernières années, notamment au Code criminel, à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ou à la Loi sur le système correctionnel du Québec. Elle n'est pas en concordance avec la CCDV. Autrement dit, la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels est désuète et il faudrait remédier à cette situation.

- **Réviser la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels**

La Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels n'a subi aucune modification en profondeur depuis son entrée en vigueur en 1972. Depuis 1993, plusieurs consultations ont été menées afin d'examiner les problèmes du régime québécois d'indemnisation et divers comités ont déposé des rapports et des recommandations qui sont restés lettre morte. Au cours des trois dernières décennies, aucune promesse formulée par l'un ou l'autre des partis au pouvoir n'a abouti à une refonte de la Loi. Quarante-cinq ans après son adoption, il est plus que temps de procéder à sa révision.

- **Créer un poste d'ombudsman provincial des victimes d'actes criminels**

À l'image de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, un ombudsman provincial des victimes d'actes criminels devrait être créé avec pour mission d'orienter les victimes dans la marche à suivre pour porter plainte auprès de ministères ou d'organismes en première instance, de recevoir et traiter de manière impartiale les plaintes des victimes ayant épuisé les mécanismes de traitement des plaintes auprès de ces ministères et organismes, de réaliser des études systémiques qui portent sur des questions qui touchent les victimes d'actes criminels et leurs proches, de formuler des recommandations au gouvernement provincial sur des modifications susceptibles d'améliorer les lois et de recommander de nouvelles politiques afin de renforcer l'aide et le soutien donnés aux victimes d'actes criminels et à leurs proches.

Le Comité d'experts doit déposer son rapport l'automne prochain. Souhaitons que nos recommandations y trouvent écho.

Service d'aide et d'accompagnement : pour la défense des droits des victimes

L'AQPV informe et aide les victimes d'actes criminels et leurs proches qui cherchent à connaître leurs droits et à exercer leurs recours dans différentes procédures. Cette année, ce sont plus de **80 personnes** qui ont pu bénéficier d'accompagnement. Le traitement de ces demandes nécessite souvent un investissement de temps important, réparti entre l'équipe de la permanence et la présidente.

Il faut dire que la plupart d'entre elles font appel à nous en dernier recours, sans avoir pu trouver de ressources pour les aider, et que les demandes sont principalement en lien avec leur dossier IVAC. Que ce soit au niveau de l'admissibilité, de l'accès aux services ou encore de la contestation d'une décision devant le Bureau de la révision administrative ou du Tribunal administratif du Québec, les démarches et les procédures sont complexes et faute d'informations précises, plusieurs d'entre elles ne savent pas ce qui les attend. Les accompagner pour que leur dossier chemine vient enrichir notre analyse des embûches auxquelles elles sont confrontées dans l'exercice de leurs recours.

En outre, de plus en plus d'intervenantes et d'intervenants nous consultent sur des questions de droits ou de recours spécifiques qui nécessitent parfois bien des recherches et des consultations pour obtenir des réponses! En 2019-2020, on a répondu à plus de **25 personnes** provenant principalement du réseau d'aide aux victimes (CALACS, maisons d'hébergement, CAVAC, etc.), du réseau de la santé et des services sociaux ou œuvrant en pratique privée.

» **Projet de loi C-75 et suramende compensatoire**

Au printemps dernier, dans le cadre de l'étude du projet de loi C-75 par le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat, l'Association s'est prononcée sur la suramende compensatoire fédérale (SCF). Rappelons que la SCF est une peine ordonnée par un ou une juge sous forme d'un montant d'argent à verser au tribunal. Les sommes récupérées sont envoyées dans un fonds d'aide aux victimes d'actes criminels. Cette sorte de «surtaxe pénale» a pour objectif d'amener les personnes contrevenantes à reconnaître leur responsabilité face aux conséquences et aux coûts des crimes commis. Rappelons aussi qu'en 2018, dans l'affaire *R. c. Boudreault*, la Cour suprême du Canada a jugé inconstitutionnelle cette pénalité pécuniaire rendue obligatoire en 2013.

En substance, voici l'essentiel des **commentaires** que nous avons soumis :

- Malgré les difficultés et les obstacles rencontrés depuis sa mise en application à la fin des années 1980, la SCF représente une source de financement appréciable pour les services aux victimes (chaque année, le tiers des sommes transférées au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) proviennent de la SCF, un montant équivalant à près de 12\$ millions en 2017-2018).
- Pour assurer la continuité et une certaine stabilité de ces services, les importantes pertes financières découlant de l'abolition de la SCF doivent être rapidement compensées.
- Dans l'éventualité où la SCF serait réintroduite, la magistrature devrait recouvrer son pouvoir discrétionnaire de l'imposer ou non. À cette fin, des dispositions devraient être prises pour autoriser les juges à prendre en compte la situation financière des personnes contrevenantes, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes marginalisées et vulnérables.
- Il faut continuer à réfléchir aux mesures qui favorisent le dédommagement et la réparation des préjudices causés aux victimes et à leurs proches, en tenant compte équitablement de leurs besoins et de ceux des personnes contrevenantes. L'aide aux victimes et les services qui leur sont offerts ne doivent pas être tributaires de mesures législatives comme les amendes ou les décisions politiques ponctuelles. Les différents paliers de gouvernements doivent s'engager à assurer la stabilité et la consolidation des organismes qui leur viennent en aide.

Le projet de loi C-75 a obtenu la sanction royale le 21 juin, le gouvernement ayant accepté l'amendement proposé par le Sénat visant à combler les lacunes soulevées par la Cour suprême. Comme le soulignait l'Association dans ses commentaires, il reste à mieux informer les intervenantes et intervenants judiciaires pour qu'ils saisissent l'importance de la SCF et pour qu'ils remplissent leurs obligations, notamment lorsqu'il leur incombe de faire le suivi et l'encadrement des personnes contrevenantes qui doivent s'acquitter du versement d'une suramende.

» Projet de loi C-337

Déposé en 2017 par la députée conservatrice Rona Ambrose, le projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel (agression sexuelle), a été soutenu sans réserve par tous les partis politiques à la Chambre des communes. Ce projet de loi visait à obliger les juges de nomination fédérale à suivre un cours de perfectionnement à jour et complet sur le droit relatif aux agressions sexuelles ainsi que sur le contexte social. Il exigeait aussi du tribunal, dans les dossiers d'agression sexuelle, de porter les motifs de la décision dans le procès-verbal des débats ou, à défaut, de les donner par écrit.

Vivement critiqué par le Sénat, il y a ensuite été bloqué par la «procédure». Son analyse était en effet toujours reportée par l'étude de nouveaux projets de loi d'initiative gouvernementale, prioritaires sur ceux d'initiative parlementaire. Pour faire bouger les choses, le 28 mai 2019, l'Association cosignait une **lettre** avec des partenaires de Ending Violence Association of Canada (EVA CAN) pour rappeler l'importance de ce projet de loi et inviter les membres du Sénat à l'appuyer.

Aussi, le 3 juin suivant, la présidente Arlene Gaudreault faisait parvenir une **lettre** au Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat pour signifier son appui aux amendements proposés par l'honorable André Pratte. Ces amendements recommandaient entre autres que les juges fédéraux reçoivent la formation après leur nomination et non pas avant d'accéder à ce poste et que le projet de loi ne porte pas atteinte à l'indépendance de la magistrature.

Malheureusement, C-337 est mort au feuillet en raison de l'obstruction de certains sénateurs conservateurs. Nous suivrons attentivement les travaux entourant le projet de loi C-5, nouvelle mouture du projet de loi présentée par le gouvernement libéral en février 2020 qui est, au moment d'écrire ces lignes, à l'étude devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes.

» Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

Au printemps 2019, un **comité LSJPA** a été mis sur pied. Présidé par Arlène Gaudreault, avec la collaboration de Katia Leroux, responsable de la recherche, de l'information et de l'édition et de Marion Delabruyère, agente de recherche, il rassemble plusieurs acteurs qui œuvrent auprès des victimes mineures et des jeunes contrevenants dans l'application de la LSJPA. Avec pour objectif principal d'améliorer l'exercice des droits reconnus aux victimes dans le système de justice pénale pour les adolescents, le comité a pour mandat de documenter les pratiques et les obstacles qui favorisent ou non l'accès à ces droits, de documenter et préciser les obligations des différents acteurs concernés, de mieux cibler les besoins des victimes et d'analyser les réponses qui leur sont apportées aux différentes étapes des procédures.

Les membres du comité se sont rencontrés à **quatre reprises**. Les travaux et réflexions ont notamment porté sur les enjeux liés à la dénonciation et à la déclaration faites aux services policiers, sur les droits des victimes dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires et sur les problèmes liés à l'application de l'article 91 de la LSJPA par les centres jeunesse.

Les travaux du comité ont été interrompus à cause de la crise sanitaire et reprendront dès que possible.

Merci aux membres du Comité LSJPA pour leur engagement et leur expertise !

- Jennifer Boucher, intervenante, CAVAC de Montréal (depuis mai 2019)
- Thérèse Boucher, coordonnatrice Jeunes contrevenants, Direction adjointe réadaptation adolescents et jeunes contrevenants, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (depuis septembre 2019)
- Marie-Eve Lamoureux, directrice des services de justice pénale pour mineurs et de médiation citoyenne, Équijustice (mai 2019 - octobre 2019)
- Julie Pouliot, intervenante et médiatrice, Trajet (depuis septembre 2019)
- Natacha Rolland, intervenante, CAVAC de Montréal (depuis mai 2019)
- Donald Sanon, intervenant, Équijustice (octobre 2019 - décembre 2019)
- Marie Vaclair, procureure aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des affaires de la jeunesse, Direction des poursuites criminelles et pénales (depuis mai 2019)

» Contrôle des armes à feu

Comme par les années passées, nous avons continué de suivre de près le dossier du contrôle des armes à feu.

Au printemps 2019, sous l'initiative de Polysesouvient, nous avons envoyé une **lettre** aux membres du Sénat (et invité nos membres à faire de même) pour les enjoindre à rejeter les amendements proposés par certains sénateurs conservateurs, qui affaiblissaient considérablement le **projet de loi C-71**, Loi modifiant certaines lois et un règlement relatifs aux armes à feu. Celui-ci a finalement obtenu la sanction royale le 6 juin 2019, sans amendement. Nettement plus faible que ce à quoi s'attendaient les survivantes et survivants et les proches de victimes de fusillades, le projet de loi contient néanmoins une série de mesures pour renforcer le contrôle des armes.

Début mai 2019, toujours sous l'initiative de Polysesouvient, nous avons acheminé à la ministre de la Sécurité publique du Québec Geneviève Guilbault des **propositions** de modifications législatives et réglementaires en lien avec la **Loi sur l'immatriculation des armes à feu**, en insistant sur l'importance que cette loi et son règlement soient conçus de manière à minimiser toute faille ou échappatoire qui permettrait de les contourner ou de se soustraire à leur application. La Loi a été sanctionnée fin octobre 2019. À souligner qu'en novembre 2019, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre les opposants qui cherchaient à l'invalidier, statuant ainsi sur la constitutionnalité du registre québécois des armes.

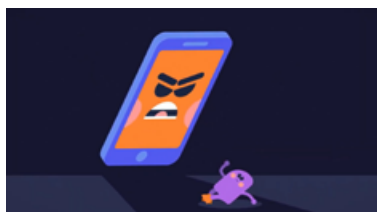
INFORMATION ET SENSIBILISATION

L'AQPV propose aux victimes et à leurs proches des outils pour les aider à obtenir soutien et réparation et à exercer leurs droits et recours. Des outils qui intéresseront aussi toutes personnes travaillant de près ou de loin avec des victimes. Afin de développer, d'approfondir et de diffuser des connaissances sur la situation des victimes d'actes criminels et sur la victimisation criminelle et ses enjeux, l'Association organise aussi des activités d'information et de sensibilisation sur différentes problématiques.

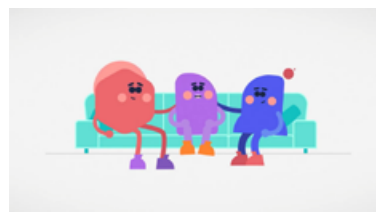
» Projet « Sensibiliser, informer et outiller les parents en lien avec la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes »

Amorcé en juillet 2017, le projet « Sensibiliser, informer et outiller les parents en lien avec la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes » s'est terminé en mars 2020. Voici les moments forts de la dernière année :

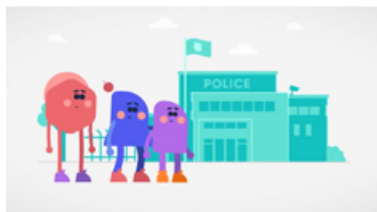
- Une importante **campagne de diffusion numérique** s'est déroulée du 27 mars au 31 mai 2019. Elle visait à sensibiliser et informer les parents de jeunes de 12 à 17 ans de partout au Québec, tout comme les intervenantes et intervenants de différents milieux (scolaire, communautaire et judiciaire), aux formes et manifestations de la cyberviolence dans les relations amoureuses chez les jeunes par la promotion des **quatre capsules d'animation** produites en français et en anglais. Les retombées ont dépassé nos attentes! En effet, durant les deux mois de la campagne publicitaire, **537 653 lectures** des vidéos ont été enregistrées.



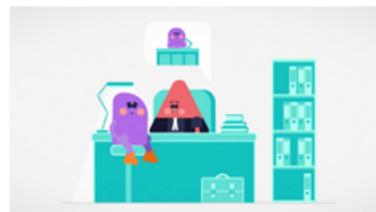
Qu'est-ce que la cyberviolence ?



Que faire si mon jeune vit de la cyberviolence ?



Pourquoi dénoncer ?



À quoi s'attendre du système de justice ?

- À la rentrée scolaire de l'automne, nous avons fait la promotion, dans toutes les écoles secondaires du Québec, de notre offre d'**atelier-conférence** destiné aux parents. Dès novembre, Lise Poupart, formatrice, conférencière et auteure du guide d'information, a amorcé sa tournée à travers le Québec. Au total, **11 ateliers-conférences** ont été donnés dans **7 villes** différentes, pour la plupart dans des établissements d'enseignement secondaire. Ces rencontres ont clairement mis en lumière les besoins d'information des parents et leur intérêt à être aux côtés de leurs jeunes pour les supporter au besoin. Nous avons aussi répondu à une demande de Femmes autochtones du Québec qui voulait aborder cette problématique dans le cadre d'une formation. Nous avons malheureusement dû refuser plusieurs demandes tant de la part des écoles que des intervenantes et intervenants, étant donné le manque de temps et de ressources disponibles dans le cadre de ce projet.

Vice-présidente de l'AQPV, **Lise Poupart** œuvre dans le domaine de la victimisation criminelle depuis plus de 30 ans. Conférencière, formatrice et auteure, elle s'intéresse tout particulièrement à la violence conjugale et familiale et à la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes.



- Ces deux activités nous ont permis de faire connaître à plus large échelle le guide et les cinq fiches d'information produits l'année dernière en français et en anglais. Ainsi, depuis leur parution, **10 000 guides** et **28 000 fiches** ont été commandés et distribués. À souligner également qu'à la demande du Service de police de Saint-Jérôme, le guide d'information fait désormais partie de la trousse d'intervention *Sexto*, créée par ce service pour aider les autorités scolaires à prendre les mesures appropriées lorsque confrontées à une situation d'autoexploitation juvénile.

En rétrospective, ce projet financé par le ministère de la Justice du Canada était et demeure novateur par son public cible : les parents des jeunes. Aussi, il visait non seulement à les sensibiliser aux formes, manifestations et conséquences de la cyberviolence, mais à les outiller et à les informer des aspects légaux entourant la question des droits et recours des jeunes victimes. Nous pouvons assurément dire « mission accomplie » à la lumière des activités et productions réalisées.

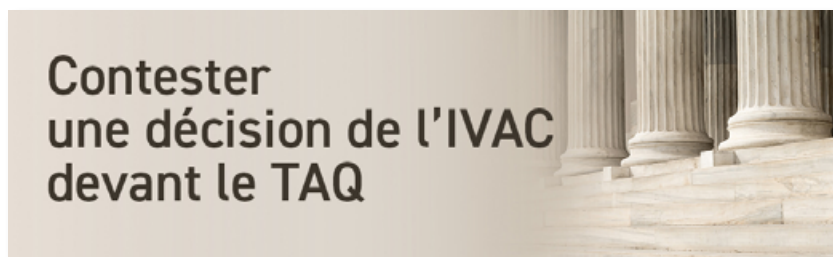
» Projet « Faciliter l'accès à la justice aux victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation »

Financé par le ministère de la Justice du Québec, ce projet vise à informer et à outiller les personnes qui contestent une décision rendue par la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC) devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ). Les activités suivantes ont été menées en cours d'année :

Contester une décision de l'IVAC devant le TAQ

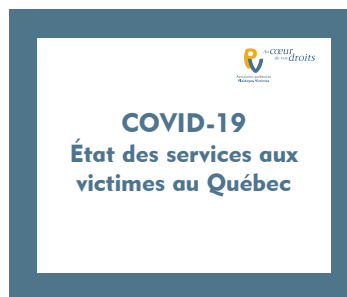
- Des **entrevues avec des victimes** qui se sont représentées seules ou non devant le TAQ. À ce jour, nous avons rencontré cinq personnes. Ce qu'elles nous disent est d'une richesse extraordinaire. Nous avons aussi mené des **entrevues avec des avocates et des avocats** qui représentent des victimes devant le TAQ. Deux entretiens ont eu lieu. Grâce à ces entrevues, l'outil qui sera développé à l'intention des victimes pourra cibler le type d'information le plus utile à transmettre, faire ressortir les embûches les plus susceptibles de se présenter et offrir les conseils pratiques les plus appropriés. La crise sanitaire a interrompu la tenue d'autres entrevues, que nous mènerons dès que la situation le permettra à nouveau.
- La **rédaction du plan** détaillé de l'outil destiné aux victimes. Il suit les étapes du cheminement d'un recours (dépôt de la requête introductive, tenue (ou non) d'une conférence de gestion et/ou d'une séance de conciliation, audience, décision et recours possibles). Une fois la rédaction complétée, la révision juridique des contenus sera effectuée par le Jeune Barreau de Montréal, partenaire au projet. En étant mieux informées, les victimes pourront participer plus activement aux diverses procédures et entreprendre plus facilement leurs démarches.
- Une **compilation des jugements** rendus par le TAQ en 2018 et en 2019. On parle ici de plus de 250 jugements. L'analyse est en cours et permettra de dégager le portrait des personnes requérantes (genre, type d'acte criminel subi, représentées ou non, etc.), la nature des décisions contestées et l'issue des litiges.

Les travaux se poursuivront au cours des prochains mois, avec le lancement de l'outil prévu en mars 2021.



COVID 19 Une veille des services aux victimes

La pandémie du coronavirus a malheureusement eu un impact sur les services aux victimes et à leurs proches. C'est pourquoi dès la mi-mars 2020, nous avons mis en ligne une **veille des services aux victimes** en français et en anglais sur notre site Internet. Des organisations du réseau d'aide (CAVAC, maisons d'hébergement, CALACS, organismes de justice réparatrice, etc.) aux différentes instances (DPCP, Direction de l'IVAC, tribunaux, services correctionnels, commissions de libération conditionnelle, etc.), toute l'information s'y retrouve.



» Projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice »

Avec le soutien financier des ministères de la Justice du Canada et du Québec, nous avons amorcé les travaux du projet « Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice » qui s'articule autour des droits reconnus dans la Charte canadienne des droits des victimes et cible des problématiques liées à l'exercice de ces droits. Le projet permettra aussi de produire de nouveaux outils de formation et d'information pour faciliter le travail des intervenantes et intervenants et soutenir les victimes et leurs proches dans leurs démarches.

En novembre 2019, nous avons débuté le développement d'un **site web interactif** destiné aux victimes mineures de jeunes contrevenants afin de les informer de leurs droits en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Plusieurs thèmes y sont abordés, comme la dénonciation aux services de police et l'intervention policière, le programme de sanctions extrajudiciaires, la poursuite judiciaire et les peines possibles. Le site contiendra :

- des **vidéos** présentant le travail des services de police, du CAVAC, des organismes de justice réparatrice, du DPCP et du Directeur provincial ;
- des **balados** avec des victimes qui racontent leur expérience ;
- un **vox pop** dans lequel des jeunes répondent à des questions en lien avec des sujets spécifiques ;
- des **fiches** d'information, des **questionnaires**, des **aide-mémoire** et des **jeux d'association**.

Les travaux, pratiquement terminés, ont malheureusement été interrompus par la pandémie. En effet, les contenus écrits étaient complétés et en cours de validation au début du mois de mars, mais le tournage de certaines vidéos a dû être reporté étant donné les circonstances. Dès que la situation le permettra, nous reprendrons le tout avec pour objectif de lancer une campagne de promotion à l'automne 2020 dans les écoles et sur les réseaux sociaux et le site web interactif au cours du mois de novembre 2020.



Pour développer les connaissances des intervenantes et des intervenants et consolider leurs compétences en lien avec les dispositions du Code criminel, nous avons aussi décidé de développer des **fiches spécialisées** qui traiteront de thèmes variés : aides au témoignage, ordonnances de non-publication ou de non-communication, dédommagement, communication de dossiers de tiers aux personnes accusées d'infractions sexuelles, etc. Au total, une dizaine de fiches seront produites et mises en ligne. À ce jour, deux d'entre elles sont complétées (ordonnance de non-publication et huis clos). Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a été sollicité afin de participer à la validation des contenus et une collaboration est actuellement en cours.

Une belle collaboration!

À la demande de l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), nous avons contribué à l'édition de leur *Guide de la déclaration de la victime*, qui a pour objectif de conseiller les proches ou la famille d'une victime dans la rédaction et la présentation de la déclaration devant différentes instances (tribunal, Commission d'examen des troubles mentaux, services correctionnels et commissions des libérations conditionnelles). Arlène Gaudreault a ainsi signé la section « Mise en contexte de la déclaration de la victime », et les contenus de la brochure « Charte canadienne des droits des victimes - Vous êtes victime d'un acte criminel? Vous avez des droits » portant sur les droits des victimes relatifs à la déclaration ont été intégralement reproduits dans le guide.



» Une séance d'information sur l'IVAC

Le 4 avril 2019, nous avons eu le plaisir d'offrir à **30 membres** une session d'information donnée par la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC). Cette rencontre leur a notamment permis de se familiariser avec les outils de communication mis à leur disposition par la DIVAC, notamment le nouveau site web, les guides et formulaires, et les politiques et orientations juridiques.

Un grand merci à **Hajavola Andriambinintsoa**, agente d'information à la DIVAC, pour sa présentation et son ouverture à répondre aux nombreuses questions!

FORMATION

L'AQPV offre des formations destinées aux personnes qui œuvrent auprès des victimes. Ces formations sont dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elles visent à développer les compétences des personnes participantes sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches, et l'accompagnement judiciaire des victimes.

» Bilan de la programmation 2019-2020

Huit formations ont été offertes dans neuf villes du Québec et en webinaire en direct. Au total, 19 sessions ont été dispensées d'avril 2019 à la fin mars 2020, auxquelles 376 intervenantes et intervenants ont participé. Ces formations ont été suivies par des personnes œuvrant dans plusieurs organismes tels que les CALACS, les CISSS/CIUSSS, les maisons d'hébergement, les organismes de justice alternative/Équijustice ou travaillant en pratique privée.



En 2018, on avait sondé les intervenantes et les intervenants du réseau d'aide aux victimes pour connaître leurs besoins en matière de formation. En a découlé l'ajout de trois nouvelles formations au programme portant sur la traumatisation vicariante, le stress post-traumatique et les troubles de la personnalité.

PROGRAMME DE FORMATION 2019-2020		
Charte canadienne des droits des victimes : la connaître pour améliorer nos pratiques	Arlène Gaudreault	Laval (2) / Sainte-Anne-des-Monts
Troubles de la personnalité : entrer en relation avec la personne derrière le « trouble »	François Chanel	Québec / Rimouski / Trois-Rivières / Montréal (2)
Traumatisation vicariante : la bombe à retardement	Normand Aubertin	Montréal / Québec / Sainte-Anne-des-Monts
Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir	Anne Couture	Rouyn-Noranda
Le système de justice pénale pour les adolescents : le connaître pour mieux intervenir auprès des victimes	M ^e Marie Vauclair	Longueuil / Lévis
Trouble de stress post-traumatique et deuil compliqué	Christophe Herbert	Drummondville / Québec
La thérapie orientée vers les solutions : outil efficace pour aider les victimes de trauma	Esther Trudel-Cloutier	Rouyn-Noranda / Lévis
Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées : s'outiller pour protéger les enfants	Lorraine Derocher	Webinaire

Merci Anne!

Nous souhaitons remercier **Anne Couture, Ad. E.**, pour sa précieuse collaboration en tant que formatrice pendant les cinq dernières années. Membre du Barreau pendant plus de 35 ans, Anne a consacré l'essentiel de sa vie professionnelle aux poursuites criminelles et pénales et s'est particulièrement investie dans les dossiers d'agression sexuelle et de violence conjugale. Pédagogue remarquable, elle a su transmettre ses connaissances et sa passion pour la justice criminelle dans le cadre de la formation « Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir ». Tous et toutes ont aussi pu admirer son dynamisme et son énergie exceptionnelle!



» Un centre de formation en ligne

L'année 2020 s'est amorcée avec le développement d'une plateforme de téléapprentissage dédiée à la formation en ligne. Notre **Centre de formation en ligne** aura pour objectif d'offrir une meilleure réponse aux besoins de formation continue des intervenants et intervenantes en matière d'accessibilité, de flexibilité d'horaire et de conciliation travail et vie personnelle.



En mars 2020, nous avons débuté la réalisation de notre toute **première formation à distance**, soit l'adaptation de la formation « Charte canadienne des droits des victimes : la connaître pour améliorer nos pratiques » (voir le point suivant). En complément de la formation en présentiel développée et dispensée par la présidente Arlène Gaudreault, cette formation en mode asynchrone et autoportant vise à la pérenniser et à la rendre disponible à un plus grand nombre de personnes, où qu'elles soient et au moment qui leur convient. Nous comptons la mettre en ligne début 2021.

» Charte canadienne des droits des victimes

Les activités destinées à faire connaître les dispositions de la Charte canadienne des droits des victimes se sont poursuivies tout au long de l'année.

- Quatre sessions de la **formation** « Charte canadienne des droits des victimes : la connaître pour améliorer nos pratiques » ont été dispensées par la présidente Arlène Gaudreault. Au total, 75 personnes y ont participé. La formation a été donnée à la demande de deux CAVAC, d'une maison d'hébergement et d'un CALACS.
- La présidente a aussi donné une **conférence** intitulée « Depuis 2015, une Charte canadienne des droits des victimes » dans le cadre du colloque *Agir ensemble – S'épauler dans l'action* organisé par le CAVAC du Bas-Saint-Laurent fin mai 2019.
- M^{me} Gaudreault a enfin présenté un **atelier** intitulé « Charte canadienne des droits des victimes : enjeux pour les acteurs de première ligne » lors du congrès pancanadien organisé en novembre 2019 par la Société de criminologie du Québec en collaboration avec l'Association canadienne de justice pénale.

À noter également qu'en novembre 2019, la présidente et la directrice générale ont organisé une **rencontre** avec les juges en chef adjointes Chantale Pelletier, de la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et Claudie Bélanger, responsable des cours municipales. Ce fut l'occasion d'échanger sur les défis et les obstacles liés à la mise en œuvre de la Charte canadienne des droits des victimes. Nous avons aussi pu présenter nos travaux dans ce dossier, tout comme exposer nos préoccupations, surtout concernant l'exercice des recours par les victimes lorsqu'elles estiment que leurs droits n'ont pas été respectés. Un dialogue à poursuivre!

Un partage d'expertise

À l'invitation de Juripop, Arlène Gaudreault a dispensé en mars 2020 une formation à une vingtaine d'avocates et avocats sur les droits des victimes dans le système de justice pénale. S'inscrivant dans le cadre du projet pilote mené par la clinique et qui vise à offrir des services d'accompagnement et des conseils juridiques aux victimes de violences sexuelles, la formation a été particulièrement appréciée des participantes et participants qui l'ont trouvée très bien structurée, motivante, utile, claire, intéressante et pertinente! Une autre session de formation est prévue au mois d'avril 2020 pour finaliser la formation de l'ensemble des avocats et avocates qui participent au projet.

Formation des intervenantes et intervenants en devenir!

Depuis la parution de la 3^e édition du manuel pédagogique *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels* en juillet 2018, plus de 1 000 exemplaires ont été commandés. Près d'une dizaine d'établissements d'enseignement (cégeps et universités) se sont procuré la majorité d'entre eux. L'ouvrage est en effet obligatoire dans plusieurs cours des techniques auxiliaires de la justice, policières et d'intervention en délinquance ou encore en criminologie. Les autres principaux acquiesceurs sont les services d'aide aux victimes d'actes criminels (maisons d'hébergement pour femmes, CALACS et CAVAC).



Quel bel ouvrage! Avec les éléments formatifs, les encadrés, les exemples, le livre est attrayant et bien vulgarisé. Je suis convaincue que les étudiants apprécieront leurs lectures!

Enseignante en techniques d'éducation spécialisée



Félicitations pour la révision de ce manuel. Je l'utilise dans mon cours et je trouve qu'il est d'une grande aide. Les étudiants ont toutes les informations dont ils ont besoin.

Professeure à l'École de criminologie



CONCERTATION ET PARTENARIATS

L'AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d'organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités, groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux.

» Une implication soutenue au sein du RODCD

La lutte pour le rehaussement du financement des organismes qui œuvrent en défense collective des droits et la vie associative ont été les principaux dossiers à l'agenda du **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)** en 2019-2020. La directrice générale Marie-Hélène Blanc est membre du comité de coordination du Regroupement depuis juin 2018. Cette année, 10 rencontres ont été tenues en plus de quelques assemblées générales. L'implication a été particulièrement importante cette année alors que le RODCD était activement engagé dans les discussions avec le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) quant à la répartition des 9,5 M\$ prévus pour 2019-2020 au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS).

Aussi, sept ans après sa création, le RODCD a obtenu son premier financement à la mission et une équipe de travail a été mise en place, un local loué, des politiques articulées. M^{me} Blanc a été impliquée dans le recrutement de l'équipe de travail et d'autres questions touchant les ressources humaines. Elle a aussi participé au comité de travail *ad hoc* mis sur pied dans le cadre des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) alors que le RODCD était invité à répondre au cahier de consultation gouvernemental *Vers une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien de l'action communautaire*, sous la forme d'un mémoire. Mentionnons en outre que le RODCD est actuellement dans un processus de révision de sa vie associative et démocratique.

Une rencontre nationale des groupes en DCD s'est tenue en avril 2019 et plusieurs recommandations ont émergé, dont celle d'ouvrir l'adhésion au RODCD à l'ensemble des 333 groupes reconnus en DCD. Un important travail d'analyse a été fait en cours d'année par le comité Avenir et un sondage a été réalisé auprès de tous les groupes en DCD. Dès lors, la permanence et le COCO du RODCD ont eu le mandat de proposer des modifications aux règlements généraux et de travailler sur l'opérationnalisation de la transition en cas d'adoption de ces changements lors de l'AGA de juin 2020.

» Un partenariat pancanadien

L'**Association canadienne pour la prévention de la violence (EVA CAN)** est un organisme national à but non lucratif dont l'objectif principal est de sensibiliser la population à la violence basée sur le genre. L'organisme intervient aussi auprès de diverses instances fédérales afin de lutter contre ce type de violence.

Représentée par Marisa Canuto, coordonnatrice de projets, l'AQPV est membre du conseil d'administration de l'organisation et a entre autres participé au processus de sélection de sa directrice générale. En cours d'année, un exercice de planification stratégique a aussi débuté, tout comme la recherche et le développement de partenariats externes.

Nous avons également collaboré avec EVA CAN pour faire avancer le projet de loi C-337, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel pour améliorer la confiance des victimes d'agressions sexuelles à l'égard du système de justice. L'AQPV a en effet cosigné une lettre avec d'autres partenaires pour en rappeler l'importance (voir p. 10).

Les membres, qui proviennent de partout au Canada, se sont réunies à 11 reprises.

» Deux nouveautés

C'est en novembre 2019 que l'AQPV s'est jointe à la **Table de concertation de défense des droits de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec** (CDPDJ) qui a pour mandat de permettre aux organismes communautaires en défense des droits de partager leurs préoccupations avec la Commission dans un dialogue ouvert. Il s'agit également d'une occasion pour la CDPDJ de faire part de ses travaux. La Table, animée par le président de la CDPDJ Philippe-André Tessier, réunit une trentaine d'organismes qui se rencontrent deux fois par année.

En février 2020, nous avons adhéré à la **Coalition pour l'accès à l'aide juridique**. Celle-ci compte près de 50 membres (regroupements, groupes communautaires, syndicats, acteurs du monde juridique) qui croient que des changements significatifs s'imposent en termes d'admissibilité à l'aide juridique dans une perspective d'accès à la justice.

» Un partenariat au cœur de la recherche

L'AQPV est membre communautaire de **Trajetvi (trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité)** et a participé, au cours de l'année 2019-2020, au comité « Femmes et justice » ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle.

L'Association a également soutenu la demande déposée dans le cadre du Programme subventions de partenariat du Conseil de recherches en sciences humaines pour le projet *Pour Elles*. L'AQPV considère que ce projet se distingue à bien des égards, notamment par l'implication des expertes de vécu et par son approche féministe intersectionnelle.

À l'étape de la lettre d'intention, l'AQPV s'engageait à participer à l'un ou l'autre des comités formant la structure de gouvernance du partenariat et, au besoin, à un comité de travail associé à un projet spécifique. Des engagements ont également été notifiés sur le plan du développement des connaissances, de la diffusion et de l'évaluation du partenariat et de ses retombées.

En 2019-2020, nous avons également pris part aux travaux des instances suivantes :

- Comité externe du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PRP).
- Comité consultatif régional sur les victimes du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada.
- Comité du Congrès 2020 organisé par l'International Cultic Studies Association (ICSA) en collaboration avec Info-secte. Ce congrès devait avoir lieu à Montréal en juillet 2020, mais a été reporté à l'année suivante en raison de la pandémie.
- Comité organisateur de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels.
- Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal.
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

COMMUNICATIONS

Que ce soit via le site Internet, l'infolettre, les réseaux sociaux ou dans les médias traditionnels, les communications de l'AQPV permettent d'être à l'affût des changements législatifs, du développement des services et de tout ce qui se fait dans le domaine de la victimologie.

» Le site Internet

Le site Internet a été consulté à **24 433** reprises et **88 825 pages** web ont été vues entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. La plateforme a attiré 86 % de nouveaux visiteurs et 14 % l'ont utilisée à plus d'une reprise.



» L'infolettre

L'infolettre compte plus de **1 100** personnes abonnées. Elle a été publiée **sept fois**. Son taux moyen d'ouverture est de 40,6 %, et celui de clics s'élève à 10,4 %.



» Les réseaux sociaux

La page Facebook compte **1 691 mentions J'aime**, une augmentation de 42 % comparativement à pareille date l'an dernier. Les publications ont quant à elles eu une portée de 90 556. Nous comptons **132 abonnements** sur le réseau LinkedIn.



» Les kiosques d'information

Trois kiosques ont été tenus lors des événements suivants :



22^e édition du Salon VISEZ DROIT organisé par le Barreau de Montréal, du 8 au 11 avril 2019



2^e Cyber journée de la famille organisée par Équijustice Mauricie-Centre-du-Québec/Mékinac à Shawinigan, le 2 novembre 2019



◀ Congrès pancanadien « 100 ans de justice pénale : un siècle d'histoire à partager, un avenir à façonner », organisé par la Société de criminologie du Québec, en collaboration avec l'Association canadienne de justice pénale (ACJP) à Québec, du 6 au 9 novembre 2019

PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

- Formation annuelle «L'intervention auprès des victimes d'agression à caractère sexuel présentant de multiples problématiques» organisée par la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, avril 2019.
- Conférence «Contrer les violences sexuelles dans l'espace public montréalais!» organisée par la Ville de Montréal et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, mai 2019.
- Colloque «Faire la justice autrement : est-ce possible ?» organisé par le ministère de la Justice du Québec – Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice, en collaboration avec Équijustice, mai 2019.
- Colloque fédéral de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels sur le thème «Le pouvoir de la collaboration», mai 2019.
- Rencontre annuelle des Comités consultatifs régionaux sur les victimes du Service correctionnel du Canada et de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, mai 2019.
- 30^e anniversaire du CAVAC de Montréal dans le cadre de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels, mai 2019.
- Lancement de la revue *Science et comportement* de l'Association scientifique pour la modification du comportement, juin 2019.
- Table ronde «Dévoilements publics et libération de la parole : impacts sur nos communautés et perspectives communes» organisée dans le cadre du 40^e anniversaire du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, juin 2019.
- Assemblée générale annuelle du CAVAC de Montréal, juin 2019.
- Lancement de la plateforme *Alix* par Interligne pour les personnes LGBTQ+ victimes de violence, juin 2019.
- Manifestation citoyenne et étudiante pour le climat, septembre 2019.
- Colloque provincial «Le droit de la famille et la violence conjugale» organisé par l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes et Femmes ontariennes et droit de la famille, octobre 2019.

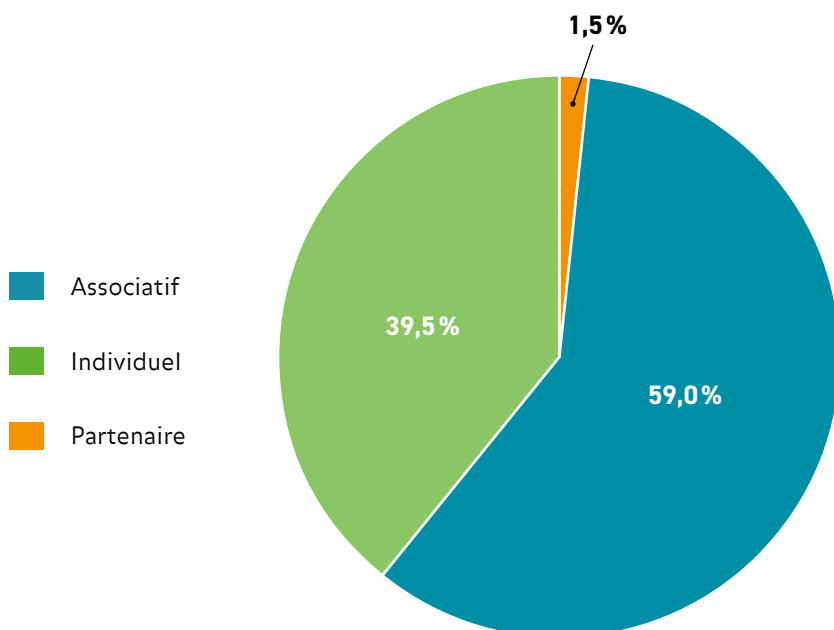
- Lancement de la série web *Moi j'habite nulle part* portant sur les violences conjugales et l'univers des maisons d'aide et d'hébergement organisé par l'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement, octobre 2019.
- Colloque «De la ruelle au virtuel : l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile en 2019» organisé par le CIUSSS de la Capitale-Nationale, octobre 2019.
- Colloque annuel «La victime de l'infraction criminelle ou pénale, la victime du système judiciaire ou carcéral : deux réalités appréhendées à travers le droit comparé» organisé par l'Association québécoise de droit comparé, novembre 2019.
- Congrès pancanadien organisé par la Société de criminologie du Québec, en collaboration avec l'Association canadienne de justice pénale, sur le thème «100 ans de justice pénale : un siècle d'histoire à partager, un avenir à façonner», novembre 2019.
- Colloque «Engagé.e.s ensemble contre la violence conjugale» organisé par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, novembre 2019.
- Conférence de presse sur l'octroi d'une subvention à la Clinique juridique Juripop afin d'offrir des services d'accompagnement et de conseils juridiques gratuits aux personnes victimes de violences sexuelles, décembre 2019.
- Webinaire «Removing Barriers and Building Partnerships to Serve Victims Across Jurisdictions» organisé par le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels et le Victim Justice Network, janvier 2020.
- Journée de réflexion sur les mutilations génitales féminines organisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées, janvier 2020.
- Lancement d'une série d'outils en plusieurs langues par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale pour mieux accueillir les femmes allophones dans les maisons d'aide et d'hébergement, février 2020.
- Formation «Initiation à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : distinctions avec le droit criminel applicable aux adultes» organisée par l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, mars 2020.

5 Vie associative

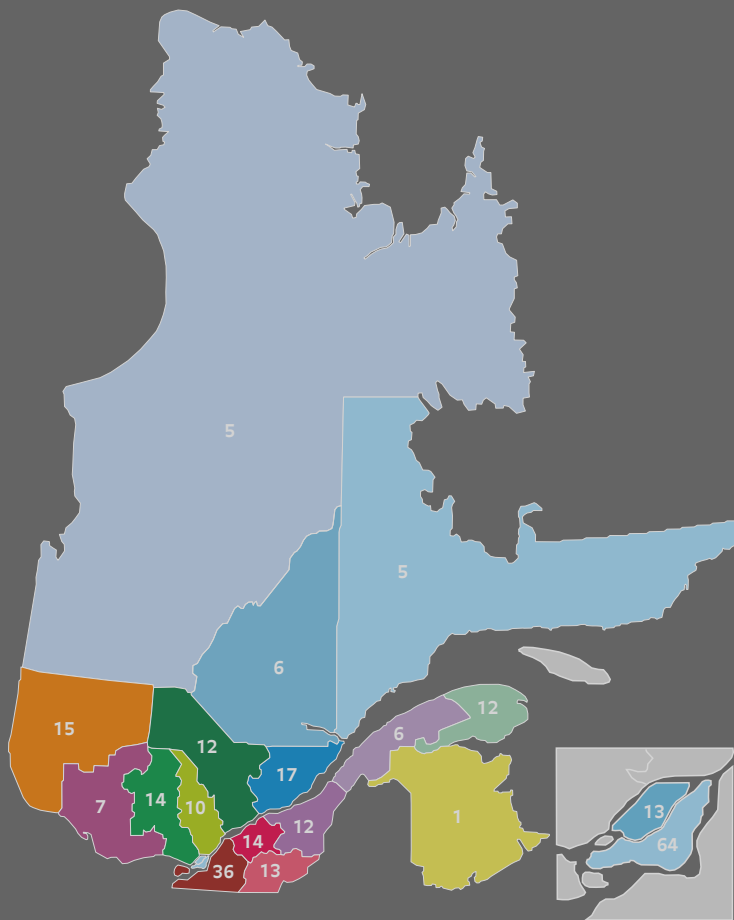
L'AQPV est forte de la présence de ses membres (organismes ou individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

LES MEMBRES PAR CATÉGORIE

Au 31 mars 2020, l'Association comptait **263 membres**, incluant **52 nouvelles adhésions**. Les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires) représentaient 59,0% du membership. Les membres individuels comptaient pour 39,5% et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées), quant à eux, constituaient 1,5%.



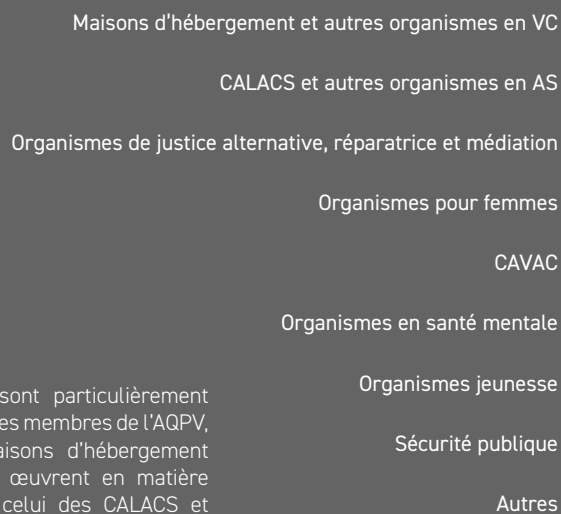
LES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



Région administrative	Total	Pourcentage
Montréal	64	24%
Montréal	36	13%
Capitale-Nationale	17	6%
Abitibi-Témiscamingue	15	6%
Centre-du-Québec	14	5%
Laurentides	14	5%
Laval	13	5%
Estrie	13	5%
Chaudière-Appalaches	12	5%
Mauricie	12	5%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	12	4%
Lanaudière	10	4%
Outaouais	7	3%
Bas-Saint-Laurent	6	2%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6	2%
Côte-Nord	5	2%
Nord-du-Québec	5	2%
Nouveau-Brunswick	1	1%
France	1	1%

Bien qu'un nombre important de membres proviennent de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète bien dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec

LES MEMBRES SELON LE MILIEU DE PRATIQUE



Trois grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres de l'AQPV, soit le réseau des maisons d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des CALACS et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agression à caractère sexuel, et celui des organismes de justice réparatrice.

6 Ressources et dépenses

Résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020¹

Les résultats financiers de l'AQPV pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 présentent des produits de 787 317\$, des charges de 677 469\$, donc un excédent pour l'exercice de 109 848\$. L'actif net non affecté pour les opérations courantes de l'Association au 31 mars 2020 est maintenant de 141 726\$.

Résultats du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Pour la période 2019-2020, les activités de l'AQPV ont pu se réaliser grâce aux subventions gouvernementales en soutien à la mission de défense collective des droits (48% des revenus), dont la principale provient du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (255 000\$) par le biais du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales qui contribue, quant à lui, à hauteur de 119 553\$. Une aide financière d'Emploi-Québec (7 063\$) a permis de soutenir la réalisation du diagnostic organisationnel et des outils d'évaluation du rendement. Plusieurs autres financements (30% des revenus) ont été accordés pour soutenir la réalisation de projets spécifiques, notamment par le ministère de la Justice du Canada (72 320\$) pour la réalisation d'outils d'information et une série d'ateliers-conférences destinés aux parents et portant sur la cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes. Le ministère de la Justice du Québec a également accordé un financement de 15 476\$ pour la première année du projet «Faciliter l'accès à la justice des victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation devant le TAQ» ainsi que 6 654\$ pour finaliser le projet de formation sur la LSJPA. Un financement de 128 643\$ a aussi été accordé par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec pour la réalisation de la première année du projet «Pour un meilleur exercice des droits et recours des victimes dans le système de justice». Les revenus générés par le programme de formation annuel, la vente de documents, les cotisations des membres et autres sources ont été de 172 608\$ (22%).

Les dépenses relatives aux salaires et charges sociales ont été de 336 150\$ (50% des charges), les dépenses reliées aux activités d'information, de formation et de sensibilisation ont été de 235 313\$ (35%), tandis que les frais de fonctionnement général de l'Association ont été de 90 913\$ (13%). Par ailleurs, l'amortissement des immobilisations et les intérêts sur la dette à long terme sont de 15 093\$ (2%).

Fabien Michaud
Trésorier

¹ Les informations financières sont extraites du rapport de l'auditeur indépendant Sassi, CGA, comptable professionnel agréé inc.



Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

8615, boul. Saint-Laurent, bureau 206
Montréal (Québec) H2P 2M9

☎ 514 526-9037

✉ aqpv@aqpv.ca

💻 aqpv.ca

*Au cœur
de vos droits*